



PARLEMENT EUROPEEN
Direction-Générale Politiques Externes de l'Union

ETUDE

Département Politique Politiques Externes

LES MIGRATIONS SUD-SUD EXEMPLE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Développement

MARS 2006

FR



**DIRECTION GENERALE POUR LES POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION
DIRECTION B
- DEPARTEMENT THEMATIQUE -**

ETUDE

**LES MIGRATIONS SUD-SUD
EXEMPLE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

Contenu:

Alors que le nombre de migrants au sein du continent africain représente plus de 16 millions de personnes, on attache encore peu d'importance à la connaissance de la diversité de ces situations migratoires, l'attention étant focalisée sur les migrations Sud/Nord. Il est vrai qu'il est difficile d'établir une typologie des migrations Sud-Sud en raison de la diversité et des évolutions rapides des situations régionales et sous-régionales. Cependant, la distinction entre migrations volontaires et migrations forcées reste opératoire si l'on met l'accent sur les facteurs qui président au départ. De plus, les liens entre migration et développement semblent plus complexes dans le cas des migrations Sud-Sud que dans celui des migrations Sud-Nord. En effet, les premières ne permettent pas de dégager des revenus importants et doivent être envisagées comme une ressource, c'est-à-dire comme un revenu intégré aux systèmes d'activités locaux.

Toute opinion exprimée est celle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement la position du Parlement européen.

Cette étude a été demandée par la commission du Développement du Parlement européen

Le présent document est publié dans les langues suivantes: Français
Anglais (traduction)

Auteurs: Véronique Lassailly-Jacob
Professeur à l'Université de Poitiers
Florence Boyer
Centre Population Développement (CEPED)
Julien Brachet
Université de Paris I

Manuscrit achevé en Mars 2006

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par: E-mail: adouaud@europarl.eu.int

Bruxelles, Parlement européen, 31mars 2006

LES MIGRATIONS SUD-SUD.

EXEMPLE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Véronique Lassailly-Jacob

Professeur de Géographie, Université de Poitiers, Laboratoire MIGRINTER

Florence Boyer

Vacataire de recherche, Centre Population Développement (CEPED)

Julien Brachet

Doctorant, Laboratoire PRODIG, Université de Paris I

Résumé

Alors que le nombre de migrants au sein du continent africain représente plus de 16 millions de personnes, on attache encore peu d'importance à la connaissance de la diversité de ces situations migratoires, l'attention étant focalisée sur les migrations Sud/Nord.

L'espace migratoire africain qui se dessine aujourd'hui se structure autour de grands pôles urbains, fortement connectés au reste du monde, auxquels s'articulent non seulement des pôles secondaires mais aussi des espaces ruraux en recomposition. Établir une typologie des migrations internationales Sud-Sud est une tâche relativement complexe en raison de la diversité et des évolutions rapides des situations nationales et sous-régionales. Ces migrations, qu'elles soient volontaires ou forcées, sont anciennes et concernent l'ensemble des catégories d'individus, hommes et femmes de toutes classes d'âge. Cependant, la distinction entre migrations volontaires et forcées reste opératoire si l'on met l'accent sur les facteurs qui président aux départs. Au sein de chacune de ces catégories, il est possible de décliner des formes de migrations qui reposent d'une part sur la nature du projet migratoire dans le cas des migrations volontaires et d'autre part sur la diversité et l'intensité des crises dans le cas des migrations forcées.

Au sein des migrations Sud-Sud, la relation entre migrations et développement semble plus complexe que dans le cas des migrations Sud-Nord, dans la mesure où elles ne permettent pas de dégager des revenus importants pour l'investissement. Ces migrations doivent être envisagées davantage comme une ressource c'est-à-dire comme un revenu intégré aux systèmes d'activités locaux. Aussi, pour intervenir sur un groupe social, il faut connaître l'ensemble des individus de ce groupe, dans tous les lieux qu'ils investissent et qu'ils sont susceptibles d'investir.

Enfin, on ne peut étudier les migrations intra-africaines sans y intégrer la dimension migratoire Sud-Nord. Les projets migratoires se recomposent sans cesse au fil de la vie des individus, leurs parcours peuvent changer rapidement en fonction d'opportunités, de crises ou de recompositions sociales et spatiales.

SOMMAIRE

Introduction – LES GRANDS TRAITES DES MIGRATIONS SUD-SUD-----	4
1. La place de l’Afrique dans l’espace migratoire mondial-----	4
2. Les mouvements migratoires internes à l’Afrique subsaharienne -----	4
3. La problématique migration/développement en Afrique-----	5
Chapitre I – LES MIGRATIONS VOLONTAIRES -----	5
4. Les pôles structurants dans l’espace migratoire subsaharien -----	6
5. Les migrants circulants -----	7
6. Les migrants temporaires-----	8
7. Les migrants définitifs -----	9
8. Les migrants qualifiés -----	10
Chapitre II – LES MIGRATIONS FORCÉES -----	11
9. Les réfugiés écologiques -----	12
10. Les réfugiés de la violence et les personnes déplacées -----	13
11. Les expulsés et rapatriés forcés -----	16
12. Conflits et crises sont facteurs d’une urbanisation de détresse -----	16
Conclusion – MIGRATION, POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT -----	17
13. Migrations et développement en Afrique-----	17
14. L’Union européenne et les migrations intra-africaines : intervenir ?-----	17
BIBLIOGRAPHIE -----	19
ANNEXES -----	21

Introduction – LES GRANDS TRAITS DES MIGRATIONS SUD-SUD

Selon Eurostat, l'office des statistiques européennes, les flux migratoires à l'échelle mondiale se sont considérablement développés ces dernières années. En 2005, les migrants seraient au nombre de 200 millions soit près de 3% de la population mondiale et leur nombre a doublé pendant les 20 dernières années (Van Eeckhout L.). Les mouvements se diversifient et se mondialisent et le profil des migrants change, intégrant désormais des personnes de toutes catégories sociales et professionnelles et de plus en plus d'origine urbaine. Parmi ces mouvements, les flux de migrants et de demandeurs d'asile originaires des pays du Sud vers les pays du Nord focalisent l'attention des médias, de la recherche académique et des pouvoirs politiques. Bien que minoritaires dans le champ des migrations issues du Sud, les migrations d'itinérance « dont les protagonistes y compris les plus modestes sont portés par une ambition, par un projet de promotion sociale » (Marie, C.-V.), accaparent l'attention. Elles font l'objet d'études menées essentiellement dans les espaces et sociétés d'accueil, au Nord, du fait des enjeux sociaux majeurs qu'elles représentent. On connaît encore peu la diversité des situations migratoires Sud/Sud qui pourtant intègrent davantage de migrants que les migrations Sud/Nord.

1. La place de l'Afrique dans l'espace migratoire mondial

Dans l'espace migratoire mondial, l'Afrique subsaharienne occupe une place marginale, du moins si l'on s'intéresse aux stocks de migrants. En 2000, le nombre de migrants s'élève à 16,3 millions de personnes alors qu'à l'échelle des pays en développement, on en recense 64,6 millions (IOM 2005). Peu d'individus venus de l'extérieur du continent s'y installent (à l'exception de groupes d'expatriés et de communautés commerçantes syro-libanaises, indiennes, chinoises) et l'essentiel des stocks correspond à des individus qui circulent à l'intérieur du continent. Toutefois, il est nécessaire de nuancer les données quantitatives produites sur la migration : d'une part, elles sont si peu nombreuses qu'il est difficile d'avoir une vue précise du phénomène migratoire à l'échelle continentale et d'autre part, il ne s'agit que d'estimations, étant donné la déficience des appareils statistiques nationaux et l'importance des passages clandestins de frontières.

Cependant, il existe des pôles migratoires d'ampleur mondiale sur ce continent. Parmi les 20 premiers pays au monde pour leur stock de migrants, on retrouve trois pays africains : l'Ouganda (essentiellement des réfugiés), la Côte d'Ivoire (migrations très anciennes liées à un recours à la main d'œuvre étrangère) et l'Afrique du Sud (pays développé à l'échelle du continent) (IOM). Parmi les migrants en Afrique, les réfugiés occupent une place importante puisqu'ils représentent 20% du total des migrants africains en 2005 (IOM, 2005)

2. Les mouvements migratoires internes à l'Afrique subsaharienne

L'Afrique est une terre de mobilités depuis des temps immémoriaux. Aux formes migratoires ancestrales de nomadisme des éleveurs et chasseurs-cueilleurs se sont ajoutés l'exode rural, les grandes migrations de travail vers les façades littorales puis vers l'Europe, les migrations forcées massives et de proximité liées aux sécheresses et aux conflits. Toutes les formes de mobilité, volontaire ou forcée, interne ou internationale, se superposent dans le présent comme dans le passé. Si des espaces pleins ruraux et urbains nourrissent de longue date des courants migratoires alimentant de nouveaux fronts pionniers agricoles et la croissance urbaine, des espaces vides se remplissent par des processus de défrichement, de conquête agricole, entraînant souvent des conflits fonciers.

Les mouvements migratoires internes à l'Afrique subsaharienne connaissent les évolutions suivantes : on observe d'une part une tendance à l'allongement des distances parcourues et d'autre part, une diversification des espaces concernés en lieux de départ, de transit et de destination. De plus, ce ne sont plus seulement des ruraux qui migrent, mais aussi des urbains, toutes les catégories socioprofessionnelles étant concernées. En outre, les migrations se féminisent, les comportements migratoires des femmes n'étant pas très différents de ceux des hommes (qu'elles migrent seules ou en compagnie d'hommes, époux, parents, amis...), sauf dans des situations particulières où elles présentent une plus grande vulnérabilité que les hommes (cas du *trafficking*). Enfin, les réfugiés

entreprennent en majorité des mouvements de proximité vers les pays limitrophes et de nombreux pays en crise sont à la fois émetteurs et récepteurs de réfugiés (Soudan, Ouganda).

On ne peut étudier les migrations internes à l'Afrique subsaharienne sans y associer les migrations internationales en direction des pays du Nord (Europe, Amérique du Nord) et du monde arabe (Maghreb, Moyen-Orient) car ces deux types migratoires sont intimement liés.

3. La problématique migration/développement en Afrique

Bien que les migrations internes au continent africain soient encore peu étudiées, il est possible de faire les constats suivants : ce ne sont pas les individus les plus pauvres qui migrent, au contraire, la grande pauvreté assigne à la sédentarité sauf dans les cas de migrations forcées ; les mouvements migratoires ne sont pas toujours synonymes de rupture ou d'exil, en dehors du cas des réfugiés et des expulsés et les causes des départs sont multiples. Les quatre grands facteurs de mobilité sont la croissance démographique, la pauvreté, la diminution des ressources naturelles et les conflits. Enfin, intervenir sur les impacts des migrations en Afrique subsaharienne nécessite de comprendre la dimension globale de ce phénomène (économique, sociale, politique) à différentes échelles (locale, régionale, mondiale), afin de percevoir la nature complexe et variable de la relation qui unit ou désunit migration et « développement ».

Pour appréhender la dimension globale du phénomène migratoire, il a été décidé de partir d'une typologie qui repose dans un premier temps sur une distinction simple et classique entre migrations volontaires et migrations forcées. Dans un second temps, au sein de chacune de ces grandes catégories, des sous-classes établissent des distinctions suivant les formes de migrations : migration circulaire, temporaire et définitive pour ce qui est des migrations volontaires, réfugiés, expulsés, rapatriés forcés pour ce qui est des migrations sous contrainte. Cette typologie, nécessairement réductrice, n'a qu'une valeur indicative du fait des limites des sources existantes et de la labilité du statut des acteurs et des mouvements. Le croisement entre les déterminants de la migration et les formes de migration permet cependant de sortir d'une analyse limitée à la relation cause/conséquence. En effet, les mouvements migratoires, y compris les mouvements forcés, obéissent plus à un faisceau de facteurs qu'à un seul déterminant. Ainsi, le passage de l'une à l'autre de ces catégories au cours d'un même parcours migratoire reste toujours possible. Il est nécessaire d'aborder cette typologie plus comme un continuum faisant état d'une diversité de situations migratoires que comme un ensemble de catégories imperméables les unes aux autres.

Chapitre I – LES MIGRATIONS VOLONTAIRES

Cette catégorie que sont les migrations volontaires, recouvre une grande diversité de types de migrants, hommes et femmes appartenant à toutes les catégories sociales et à toutes les classes d'âge. Toutefois, il s'agit majoritairement d'individus de moins de 40 ans, c'est-à-dire en âge de travailler : une large part des migrations volontaires relève des migrations de main d'œuvre ; que la dimension économique soit ou non au centre du projet migratoire, ces migrants conservent comme objectif le fait de travailler, de se procurer un revenu en vue soit d'un retour, soit d'une installation durable.

Les migrations volontaires ont largement participé à la croissance urbaine en Afrique au cours des cinquante dernières années, contribuant ainsi à l'émergence des pôles structurants cet espace. Cependant, si des années 1950 aux années 1980, la croissance urbaine a obéi à un modèle macrocéphale, au cours des vingt dernières années, celle des très grandes villes s'est atténuée au profit des moyennes et petites villes. La part de la population des capitales nationales dans la population urbaine totale tend à se stabiliser au-delà du seuil des 40% (Traoré, S. et Bocquier P.). Si les grandes villes continuent à jouer un rôle fondamental dans la structuration de l'espace migratoire africain, ce rôle dépasse le strict cadre continental : ces villes se sont imposées comme des relais au sein d'un système global, à la fois en raison de leur taille, de leur situation sur les grands axes de transport, aérien et maritime, et de leurs équipements. Les villes de taille moindre, mais qui restent attractives au niveau continental, constituent quant à elles des nœuds fondamentaux entre l'espace rural ou d'autres

villes à attractivité nationale et les pôles structurants. Le lien incontournable entre la croissance urbaine et le phénomène migratoire conduit ainsi, dans un premier temps, à présenter les différents pôles structurants, avant d'entrer dans le détail des formes de migration présentes dans l'espace africain.

4. Les pôles structurants dans l'espace migratoire subsaharien

Les pôles migratoires peuvent se définir comme des lieux de convergence et de divergence des flux de migrants volontaires. Ils peuvent être considérés comme les structures les plus stables d'un espace migratoire africain en permanente recomposition. Cependant, ils ne jouent qu'un rôle marginal dans l'attraction des flux de réfugiés. Ces pôles ont un rôle certain à l'échelle de l'Afrique, mais aussi dans les relations que l'Afrique entretient avec le reste du monde. Il s'agit d'États et de grandes villes possédant des moyens de transport (en particulier aérien et maritime) et de communication modernes (liaison optimale aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), qui sont autant des espaces d'accueil que des espaces de départ ou de transit.

Les pôles continentaux offrent des opportunités inédites ailleurs en Afrique. Jouissant généralement d'une situation favorable aux échanges internationaux – ils ont tous des débouchés maritimes -, ils sont reliés à l'espace mondial. Cette situation, en association avec le développement des transports, mais aussi des nouvelles technologies de la communication leur permet de se connecter au système migratoire mondial. De plus, ces pôles constituent les quelques espaces de développement d'une industrie, d'un secteur des services modernes (secteur bancaire, commerce), ce qui les rend très attractifs. Cette catégorie ne rassemble toutefois, que six États : l'Afrique du Sud, le Gabon, le Nigeria, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Libye.

L'Afrique du Sud se distingue largement des autres pays, dans la mesure où, présentant un niveau de développement nettement supérieur, elle a la capacité d'attirer aussi bien des migrants africains que des migrants venus d'autres continents. Le Gabon comme le Nigeria bénéficient de la rente pétrolière et de leur situation pour assurer leur développement économique et se positionner comme des pôles migratoires incontournables. Cependant, cette position pourrait être remise en question en raison d'une part, de l'instabilité politique latente au Nigeria et d'autre part, des incertitudes qui pèsent sur l'après O. Bongo au Gabon. Par ailleurs, ces deux pays expulsent plus ou moins régulièrement des étrangers de leur sol. La Côte d'Ivoire figure aussi parmi les pôles continentaux plus en raison de son passé que du fait d'une situation contemporaine et à venir compromise.

Jusqu'à la fin des années 1990, elle se présentait comme le grand pôle économique et migratoire de l'Afrique de l'Ouest ; rare pays à attirer des migrants tant d'origine africaine que d'autres continents (Français et Libanais), elle affiche les taux d'étrangers dans la population totale les plus élevés au monde. Aujourd'hui, la relative stabilité d'Abidjan permet à cette ville de conserver sa place de pôle migratoire au niveau continental, place qui pourrait être remise en cause par la grave crise économique qui frappe le pays depuis le début de la guerre. Le Sénégal quant à lui bénéficie non seulement de sa stabilité, mais aussi d'une diaspora dispersée sur tous les continents ; son rôle économique tend à s'accroître dans le système mondialisé, aussi bien par le biais d'investisseurs étrangers (installation de centres d'appel téléphonique par exemple), que par celui des investissements de la diaspora. Enfin, la Libye occupe une place particulière au sein de cet ensemble : faisant la jonction entre l'Afrique subsaharienne, le monde méditerranéen et l'Europe, elle se présente comme un pôle émergent, depuis sa réhabilitation à l'échelle internationale. Pays économiquement en situation de croissance, bénéficiant de la rente pétrolière, la Libye attire des migrants du sud du Sahara, de même qu'elle installe progressivement des ponts avec l'Europe. Cependant, pays de transit et d'accueil, la croissance des flux clandestins vers l'Europe et l'installation forcée de ces migrants pourraient freiner son émergence.

Les pôles régionaux ont une relation médiatisée par les pôles continentaux avec les flux migratoires à l'échelle mondiale. Généralement, capitales d'États ayant une position économique relativement favorable, ils constituent des pôles attractifs importants à l'échelle continentale. Par contre, ils n'ont

pas les moyens de rayonner au-delà soit en raison de leur situation à l'intérieur des terres (Nairobi), soit à cause de leur proximité avec les pôles continentaux (Accra, Douala, Cotonou...).

Dernière catégorie, les grands pôles de transit sont d'un type un peu particulier : contrairement aux précédents, il ne s'agit ni de grandes villes, ni de pôles économiques. Ces espaces deviennent centraux par le biais de routes migratoires qui prennent de l'importance à un moment donné. Ils se situent souvent sur des passages clandestins, lorsque la fluidité des circulations est restreinte, et qu'elle implique une installation momentanée (Brachet, J., 2005 (b)). Se retrouvent par exemple dans cette catégorie, les petites et moyennes villes de l'espace saharien (Nouadhibou en Mauritanie, Agadez au Niger, Dongola au Soudan).

Ces différents pôles migratoires constituent la trame de fond des migrations volontaires : tour à tour espace de destination, de transit, voire de départ, ils participent à la structuration des routes migratoires, même s'ils n'en sont pas les seuls éléments. En effet, se centrer sur ces pôles peut conduire à occulter l'espace rural, sur un continent où la population rurale reste majoritaire. La distinction entre migration rurale-urbaine, rurale-rurale, urbaine-rurale et urbaine-urbaine reste trop caricaturale ; en effet, les formes de migration font apparaître la grande perméabilité entre ces catégories, de même qu'elles permettent de replacer l'espace rural au sein de la problématique migratoire africaine.

5. Les migrants circulants

Les migrations circulaires sont sans doute le type de migrations le plus ancien (sous forme de migrations saisonnières) sur le continent africain, renvoyant à la période pré-coloniale. Elles se définissent comme « *une forme particulière de migration temporaire, caractérisée par la répétition des déplacements entre plusieurs lieux de résidence*¹ » (Dureau, F. et Florez, C.E.).

Contrairement aux migrations temporaires, les migrations circulaires impliquent la répétition des voyages entre divers lieux de résidence, sans présupposer au préalable la durée du séjour dans l'un ou l'autre de ces lieux. Même si le terme de résidence est toujours employé, ce n'est pas en référence à un lieu unique mais à l'idée de passage.

Cette catégorie concerne des individus d'âge actif, essentiellement des hommes, qui circulent entre deux ou plusieurs lieux de résidence. Les individus jouent sur la complémentarité des espaces et des ressources. Ces migrations sont particulièrement importantes dans l'espace ouest-africain, notamment entre le Sahel et l'espace urbain côtier (Dakar, Freetown, Lomé...). Par exemple, les migrations circulaires de Nigériens vers la ville d'Abidjan (Côte d'Ivoire) sont portées par des projets dont les objectifs principaux sont de se procurer des vêtements, des chaussures, des couvertures, autant de biens moins chers sur la côte que localement. A cela, il faut ajouter une problématique sociale, qui renforce les jeunes dans leur volonté de partir temporairement pour s'éloigner de la tutelle des plus âgés (Boyer, F.). Peu ou pas qualifiés, les migrants sont cantonnés, en ville, dans des métiers guère lucratifs mais ne nécessitant que de modestes investissements au départ : les hommes sont commerçants ambulants de légumes, de vêtements, petits commerçants de charbon, les femmes sont commerçantes ou bonnes... De plus, l'abandon de l'activité lors du retour vers l'espace de départ grève toute possibilité d'ascension sociale, en migration comme dans le lieu d'origine. À chaque voyage, le migrant reproduit la même logique économique et reconstruit son entreprise.

Dans l'espace ouest-africain, l'ancienneté et le caractère massif de ces migrations conduisent à parler d'institutionnalisation (Guilmoto, C.Z. et Sandron, F.) : ces mouvements sont entrés dans les habitudes, acceptés et soutenus par l'ensemble du corps social (à condition que le migrant respecte son contrat, c'est-à-dire qu'il rentre). La migration s'est imposée comme une ressource, au même titre que celles créées ou exploitées localement. Sur le plan économique, les migrations circulaires se présentent

¹ Traduit par les auteurs de ce rapport

comme une forme de double activité, dont l'objectif n'est pas tant d'épargner, que de trouver une occupation et d'en dégager un revenu. Ainsi, les migrations circulaires ne donnent pas lieu à une rente migratoire² justement parce qu'elles sont une simple ressource.

Au sein de ces migrations circulaires, les commerçants se positionnent comme une catégorie à part. La circulation est liée à l'exercice de leur profession, c'est-à-dire qu'ils tirent partie du différentiel de prix entre deux États ou de la rareté d'un produit dans un État. Par exemple, s'est développé entre le Nigeria et le Bénin un commerce de céréales et d'essence par le biais de migrations transfrontalières dont la direction varie en fonction des avantages douaniers d'un pays ou de l'autre (Galtier, F. et Tassou, Z.). De nombreuses femmes se retrouvent dans cette catégorie, à l'image des femmes mina togolaises ou bien yoruba nigérianes qui ont réussi à s'imposer comme de véritables femmes d'affaires, surnommées les « nanas benz », en mettant à profit une longue tradition de commerce féminin. Un autre exemple est celui des femmes maliennes commerçantes des chemins de fer, commerce qui s'inscrit dans le cadre de réseaux sociaux et familiaux transnationaux (entre le Sénégal et le Mali) (Poitou, D., Lambert de Frondeville, A. et Toulabor, C.M.). À l'image des migrations évoquées précédemment, la circulation est une ressource, elle est même un métier, son objectif n'étant pas l'épargne.

Au-delà des caractéristiques des migrants et des facteurs qui président aux départs, le trait commun des migrations circulaires est de faire du mouvement une ressource. Si les déficiences des systèmes de production locaux, en particulier dans l'espace rural, ont participé à la croissance de cette forme de migration, elle s'enracine aussi et surtout dans une histoire et une pratique très longues.

Le caractère institutionnalisé de la migration circulaire constitue pour le migrant une sorte de garantie : la prise de risque est minimale dans la mesure où la répétition des voyages lui assure l'installation en ville, où l'acceptation par le groupe social lui garantit le retour et lui permet de conserver un référent en termes d'appartenance sociale et culturelle.

6. Les migrants temporaires

Les migrants temporaires se distinguent des autres catégories de migrants volontaires par l'hétérogénéité de leurs origines socio-économiques et par leur capacité à affirmer leur « rupture » avec leur groupe d'origine : ils partent pour eux et non pour le groupe. Leur projet migratoire, souvent imprécis au départ, se construit au fur et à mesure du parcours, en fonction des opportunités : des migrations Sud-Sud peuvent ainsi se transformer en migrations Sud-Nord si l'opportunité se présente et inversement. Suivant cette perspective, on observe une grande diversité des itinéraires migratoires ainsi qu'une variabilité importante de la durée des migrations (de quelques mois à plusieurs années). Les migrants temporaires, issus de l'ensemble des classes sociales, des plus aisées aux plus pauvres, sont majoritairement de jeunes hommes (de 18 à 35 ans) originaires de milieux urbains.

Si la dimension économique n'est pas absente de ce type de migration, elle est loin d'être première. En effet, l'accumulation d'un petit capital dans le but d'ouvrir un commerce ou de se marier peut être un objectif des migrants temporaires, mais leur engagement dans un projet de réalisation personnelle, leur volonté d'autonomisation par rapport à leur groupe social d'origine, semble prédominant. La dimension sociale et culturelle de la migration temporaire semble donc tout aussi importante que sa dimension économique (Bardem, I.).

Les conséquences de ces migrations sur les régions de départ et de destination sont limitées, car ces flux migratoires sont éparés. En revanche, les migrations temporaires participent de la dynamique de certains espaces de transit, lieux de convergence de ces flux, au sein desquels les migrants séjournent et parfois travaillent, trouvant là les moyens de poursuivre leur route. L'impact principal concerne alors le marché du travail où les migrants temporaires constituent une main d'œuvre bon marché, prête à accepter tout type de travail leur permettant de gagner de quoi continuer leur route (Brachet J., 2005a). Les femmes représentent une part non négligeable de ces migrants temporaires ; leur condition

² La rente migratoire englobe l'ensemble des formes de transferts matériels et immatériels qui permettent à un groupe social de subsister, les autres types de ressources étant reléguées au second plan.

de vulnérabilité, spécifiquement dans le contexte des transits par le Nord Sahel, musulman, différencie leurs parcours de ceux des hommes. Si certaines parviennent à exercer des activités légales (comme serveuses de bar, coiffeuses...), elles restent plus à même que les hommes d'être contraintes de se prostituer pour gagner de l'argent, pour passer une frontière ou pour être hébergées, tombant parfois dans des réseaux internationaux de *trafficking* ou de prostitution (Samarasinghe, V.)³.

Ces migrants, hommes ou femmes, ne peuvent se positionner que difficilement comme des acteurs du développement de leur région d'origine en particulier, du fait de l'importance de la dimension individuelle de ce type de migration et de la volonté d'autonomisation. Dans une perspective d'intervention sur les zones de départ, les objectifs seraient moins économiques que sociaux, c'est-à-dire donner à ces individus la capacité d'acquérir leur autonomie localement, leur permettre de se réaliser socialement autrement que par le voyage.

7. Les migrants définitifs

Cette catégorie est également très hétérogène : on y trouve des hommes, des femmes, des individus âgés, des jeunes... Les migrants définitifs participent à la circulation, dans la mesure où ils peuvent constituer des bases d'accueil et d'entraide pour ceux qui circulent.

La circulation, notamment dans sa dimension économique, ne peut fonctionner que si des membres du groupe sont installés en différents points. Les pôles migratoires sont les espaces d'accueil privilégiés de ces migrants définitifs, qui ont largement participé à la croissance urbaine.

Les migrations de main d'œuvre ont amené à des concentrations dans les villes industrielles, du Nigeria à l'Afrique du Sud ou à la Côte d'Ivoire. Si ces mouvements ont été impulsés de façon contrainte (travaux forcés, réquisitions de main d'œuvre) pendant la période coloniale, en particulier en Côte d'Ivoire, ils sont devenus massifs à partir des années 1960-1970. Ces migrants ont participé au développement du secteur commercial, en particulier informel (Dossou-Yovo, A.C.), du secteur de l'artisanat ou de la petite industrie. Pour reprendre le schéma ivoirien, qui peut s'appliquer aussi au Gabon, les nationaux sont surtout employés dans le secteur public et assimilé, alors que les migrants – étrangers ou naturalisés – se concentrent en grande partie dans le secteur privé.

Ces migrations définitives ont également modelé le paysage des pôles urbains. Par exemple, dans nombre de villes, de la zone des savanes à celle de la forêt, entre le Ghana et le Nigeria, se trouvent des quartiers appelés Zongo : aujourd'hui, quartiers d'élection pour l'installation des étrangers, ils abritaient à leur fondation des commerçants venus du Sahel, qui revendaient localement ce que d'autres leur apportaient. Ces Zongo sont devenus des carrefours migratoires importants dans la mesure où les réseaux sociaux y sont forts et denses. D'une certaine manière, l'installation n'est possible que parce que d'autres circulent, de même que la circulation ne se poursuit que parce que d'autres se sont installés. L'étude la plus systématique concerne le quartier Zongo à Lomé (Agier, M.).

Les villes ne sont pas les seuls espaces de destination des migrants définitifs : l'espace rural, notamment les zones de culture de rente (café et thé en Afrique de l'Est, arachide au Sénégal...) ont constitué des espaces attractifs pour les paysans. L'accès à la terre est aussi un facteur important de migration ; ces migrations foncières ont lieu soit dans le cadre de mouvements organisés par l'État (périmètres irrigués de l'Office du Niger) soit de façon spontanée (planteurs de caféiers et de cacaoyers burkinabés en Côte d'Ivoire).

L'impact de ces migrations sur les espaces de départ est conditionné par le maintien de relations entre les différents lieux : peuvent alors circuler de l'argent, des biens et des individus. Ces migrants ont la possibilité de s'organiser pour intervenir collectivement soit de façon ponctuelle en cas de crise alimentaire dans l'espace de départ par exemple, soit à plus long terme par la participation à la construction d'équipements collectifs (lieu de culte, école, dispensaire...). Par exemple, des migrants nigériens originaires de l'ouest du pays se sont organisés à Cotonou et à Abidjan afin de venir en aide

³ Notons que les migrants hommes et femmes sont des individus qui, du fait de leur mobilité, participent plus que d'autres aux faits de prostitution et par-là même à la diffusion des IST/MST à travers le continent.

à leur village d'origine (Mounkaïla, H.). Ce type d'intervention collective reste cependant marginal dans le cas de migrations Sud / Sud, eut égard à la faiblesse des revenus.

Sur un plan plus individuel ou familial, les migrants peuvent transférer une partie de leurs revenus vers leur espace d'origine et/ou investir en particulier dans l'immobilier urbain hors du lieu d'origine. Leur participation à l'économie locale est soit directe, soit indirecte ; par exemple, les investissements immobiliers contribuent au dynamisme du secteur du bâtiment dans des villes telles que Ouagadougou ou Accra.

Le croisement des circulations et des migrations définitives conduit à poser la question de la dispersion du groupe social comme une ressource pour le groupe autant que pour l'ensemble des lieux d'installation qui sont mis en relation (Ma Mung, 1999). Entre ces différents lieux circulent certes des individus, mais aussi des flux financiers et marchands... Cette idée a été développée surtout au travers de l'exemple de migrants burkinabés, c'est-à-dire au sein de groupes de parenté qui associent migrations internes et internationales, tout en maintenant des formes de circulations et d'entraide entre chacun des lieux concernés (Marchal, J.Y. et Quesnel A.).

Ce type de configurations se retrouve au-delà du Burkina, dans des zones où la migration est ancienne et surtout où plusieurs formes de migrations, internes et internationales, de courtes et de longues durées, coexistent. Face à ce double constat de la circulation et de la dispersion comme ressource, il est possible de faire deux remarques dans une perspective d'intervention :

- en termes de développement institutionnel, l'intervention devrait prendre en compte la multiplicité et la dispersion des espaces en jeu. En effet, une intervention strictement locale risque de créer des déséquilibres pouvant aggraver la situation des lieux et des populations connectés mais non concernés par l'intervention. Le local ne peut définir le groupe social.

- face à ceux qui circulent, il est nécessaire de s'interroger sur les rôles économiques et surtout sociaux de cette circulation afin de comprendre les déterminants des migrations (contraintes ou choisies, place de l'économie). Dans le dernier cas, il serait pertinent de tenter d'optimiser le fait que cette circulation est une ressource, au lieu de chercher à y mettre fin.

8. Les migrants qualifiés

Les migrations intra-africaines de personnes qualifiées constituent une forme particulière des migrations définitives et diffèrent à bien des égards des formes migratoires évoquées jusque là, notamment par leur caractère organisé et légal. L'Afrique du Sud, la Namibie et le Botswana forment un puissant pôle d'attraction pour les plus qualifiés. Le taux de migration des travailleurs qualifiés en Afrique ne cesse d'augmenter depuis plusieurs décennies (en relation avec l'augmentation globale du nombre de personnes qualifiées sur ce continent) ; cependant, la proportion des migrants qualifiés reste minime comparée à celle des migrants non qualifiés. Ce phénomène, appelé selon les approches « fuite des cerveaux » ou « circulation internationale des compétences », concerne davantage les migrations Sud-Nord que Sud-Sud. En effet, l'offre d'emplois qualifiés est plus importante dans les pays du Nord, appuyée par des politiques migratoires incitatives (cf. pour la France l'avant-projet de loi sur l'immigration présenté par le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy ; ou la politique du Royaume-Uni qui encourage l'immigration des infirmières et des médecins originaires des pays en développement, notamment des anciennes colonies britanniques comme le Ghana, le Kenya et le Nigeria).

Toutefois, les politiques sélectives des pays européens, qui encouragent l'immigration des personnes qualifiées, peuvent avoir pour conséquence d'accentuer la pénurie de travailleurs qualifiés sur le continent, notamment dans les pays qui disposent de structures d'enseignement supérieur efficaces. En effet, ces pays seraient amenés à former une main d'œuvre dont ils ne disposeraient pas pour leur propre développement, car ils sont dans l'incapacité de fournir des salaires aussi attractifs que ceux du Nord. En quelque sorte, l'investissement dans l'enseignement supérieur se ferait à perte.

On retrouve en Afrique trois principaux types de mobilité des personnes qualifiées :

- Les étudiants qui se forment à l'étranger (dans les métropoles universitaires africaines qui sont souvent également des pôles migratoires, et dans le monde arabe) et qui y restent après la fin de leurs études. Certains pays luttent contre cette « fuite des cerveaux » : exemple du gouvernement gabonais qui finance des études à l'étranger (bourses d'études) avec obligation pour les étudiants qui en sont bénéficiaires de revenir travailler au Gabon.

- Les étudiants qui, formés à l'étranger, reviennent dans leur pays d'origine après la fin de leur formation et, n'y trouvant pas un emploi, repartent dans des pays où les travailleurs qualifiés sont plus recherchés ou mieux rémunérés : exemple de l'Afrique du Sud et de certains pays arabes qui font appel à des migrants qualifiés étrangers dans de nombreux domaines.

- Les personnes qualifiées qui travaillent dans leur pays d'origine, et le quittent pour aller travailler à l'étranger. Les raisons de cette mobilité sont diverses : crise/instabilité politique, crise économique/chômage, opportunités d'emploi dans le domaine du développement (ONG, organisme des Nations Unies, etc...). Dans les deux derniers types, les crises politiques et le taux de chômage élevé parmi les diplômés des pays concernés sont des facteurs qui encouragent la migration.

Ces migrations de personnes qualifiées ont des impacts très variés sur les pays d'origine et de destination des migrants. Elles peuvent être interprétées soit comme une « fuite », soit comme une « circulation ».

- fuite : on parle généralement de fuite car ces mouvements sont déséquilibrés. Pour les pays d'origine des migrants qualifiés qui émigrent, le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs économiques clés peut créer une détérioration dans les domaines sociaux et économiques vitaux du pays. Par exemple, selon le Conseil des infirmières et des sages-femmes, le Malawi est confronté à l'une des pénuries d'infirmières les plus graves d'Afrique, avec près des deux tiers des postes vacants dans le système de santé publique. Au cours des dernières années, davantage d'infirmières diplômées et formées au Malawi sont parties travailler à l'étranger (notamment en Afrique du Sud) qu'il n'en ait resté dans les établissements hospitaliers du pays.

Une intervention dans ce domaine devrait avant tout porter sur le renforcement des capacités de certains secteurs clés, tels la santé et l'éducation, afin que les États puissent former des personnes qualifiées et leur proposer des emplois de qualité.

- circulation : dans certains domaines dont ceux du développement (ONG, ONU, coopérations décentralisées et bilatérales...) ou de l'enseignement supérieur et de la recherche, les individus qualifiés circulent de façon assez équilibrée entre les États, créant parfois des réseaux de coopération entre leur pays d'origine et celui de destination. La circulation a alors un rôle positif pour le pays de départ comme pour celui de destination.

Chapitre II – LES MIGRATIONS FORCÉES

Les migrations forcées occupent depuis longtemps une place importante dans les migrations intra-africaines. Elles ont jalonné l'histoire africaine marquée par la « Grande déportation », par les fuites massives face aux razzias des marchands d'esclaves, à la levée de l'impôt, au travail forcé et aux cultures obligatoires pendant la période coloniale et par les exodes dus aux guerres de décolonisation puis aux conflits politiques nationaux et internationaux qui se sont multipliés depuis les années 1980 et enfin, les calamités naturelles... « *Les migrations forcées prennent une place croissante au sein des migrations Sud-Sud, souvent dans des régions sans tradition migratoire ancienne* » (Pliez, 0.).

Les migrations forcées se distinguent des migrations volontaires dans le sens où elles surviennent dans un contexte de crise aiguë et se caractérisent par une rupture dans le fonctionnement d'une société et dans son espace de vie. Elles sont subies et non pas initiées et gérées par l'individu ou le groupe. Ainsi, les migrants forcés ne partent pas pour essayer de mieux vivre, pour réaliser un projet migratoire mais seulement pour survivre à une crise dont la seule issue est le départ. Ils vivent des situations mouvantes caractérisées par une grande instabilité de leur statut.

Cette catégorie migratoire concerne l'ensemble des membres d'un groupe, hommes et femmes, jeunes et vieux, toute catégorie sociale confondue. Elle se caractérise par des fuites souvent soudaines et massives, temporaires ou définitives. Actuellement, les plus importantes migrations forcées sont causées par des calamités naturelles (réfugiés écologiques), des conflits et persécutions (réfugiés et déplacés) ou des expulsions et retours forcés que nous allons successivement analyser.

9. Les réfugiés écologiques

Une nouvelle catégorie de migrants forcés est apparue, il y a 20 ans dans la littérature onusienne, notamment dans les rapports produits par le PNUE, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il s'agit des réfugiés écologiques ou « éco-réfugiés » fuyant non pas des violences et des persécutions mais un environnement dégradé ou détruit dont ils dépendent pour leur survie. Dans les années 1980-1990, la catégorie des réfugiés écologiques incluait les individus soit lorsqu'ils étaient chassés temporairement de leur lieu de vie par une calamité naturelle (tremblement de terre, cyclone, inondation) ou par un accident industriel soit lorsqu'ils étaient expulsés de façon définitive en raison de projets d'infrastructure comme des barrages-réservoirs soit encore lorsqu'ils étaient obligés de migrer parce que l'équilibre entre les ressources et les hommes était rompu.

En Afrique subsaharienne, des sécheresses cycliques menacent les récoltes, les élevages et les hommes. Au Sahel, des invasions de criquets ravagent périodiquement les récoltes. Ces catastrophes engendrent des situations de famines et des exodes mais leurs effets sont aggravés par des préventions insuffisantes, des organisations territoriales déficientes et des dysfonctionnements politiques. D'une part, les campagnes de lutte anti-acridienne sont systématiquement mises en place après les crises (notamment financées par l'Union européenne), alors qu'il serait opportun vu les capacités de prévision de ces crises de lancer ces campagnes avant la constitution des essaims et non après les ravages causés dans les zones rurales. D'autre part, la désorganisation des encadrements sociaux, des administrations et des circuits d'échange (exemple de l'Angola actuellement) empêchent l'acheminement des vivres provenant de régions voisines. En outre, les guerres civiles et autres troubles politiques aggravent les effets d'une famine. Enfin, l'insécurité alimentaire est parfois créée de façon délibérée car priver des populations de nourriture a toujours constitué le meilleur moyen de les contrôler, de les déplacer, voire de les éliminer (exemple des conflits au Darfour et au Sud-Soudan).

Parmi les réfugiés écologiques, les éleveurs sont les plus représentés. Ce sont les populations les plus vulnérables aux dégradations de l'environnement qu'elles soient liées à des projets d'aménagement du territoire (exemple des barrages ou des ranchs), à la sécheresse ou à des faits de guerre. Pendant la sécheresse de 1983-84, les Peuls nomades et les Touaregs du Niger durent abandonner leurs parcours habituels pour rechercher des pâturages vers les savanes du Sud peuplées d'agriculteurs avec lesquels ils entrèrent en conflit. Edmond Bernus relate ce qu'il appelle l'exode de la sécheresse des Touaregs Illabakan vers la région de Maradi au sud du Niger. Leur installation dans une région peuplée de paysans haoussas ne fut pas sans créer des tensions liées aux nombreux vols d'animaux et aux prix exorbitants du fourrage. Sur le chemin du retour, ils laissèrent vagabonder leurs troupeaux dans les cultures : « ...vengeance de nomades, loin de tout contrôle, sur les paysans qui les avaient mal reçus et qui avaient profité d'une situation qui leur était favorable » (Bernus, 1999). Si la plupart de ces nomades touaregs rentrèrent chez eux, il n'en fut pas de même des Peuls de la région du Djelgodji au Burkina Faso partis chercher refuge en Côte-d'Ivoire après avoir dû vendre les bêtes qui leur restaient. Employés comme bergers par des cultivateurs éleveurs, ils n'ont jamais réussi à reconstituer un troupeau (Boutrais, 1999). Les éleveurs deviennent des réfugiés écologiques lorsqu'ils sont contraints d'entreprendre des migrations pastorales forcées qui se traduisent à la fois par un abandon définitif du territoire local et par la perte de l'activité d'élevage, expression de leur identité. Ces migrations de dernier recours touchent les plus vulnérables et surviennent lorsque toutes les solutions locales au problème alimentaire ont été épuisées.

Aujourd'hui, la définition des migrations pour cause environnementale est réduite aux seules causes du réchauffement climatique, mais les chiffres avancés demeurent énormes. « Alors que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime qu'un Africain sur 10 pourrait vivre

hors de son pays d'origine en 2025, l'Institut pour l'Environnement et la sécurité humaine (lié à l'ONU) évalue à 50 millions le nombre de personnes appelées à se « déplacer » d'ici à 2010 en raison de la désertification, des inondations et des tempêtes liées aux changements climatiques » (Fouteau, C.).

En se focalisant sur les menaces liées aux changements climatiques, on occulte les autres causes de dégradation ou de destruction de l'environnement notamment celles des actions étatiques ou des factions en guerre. Actuellement, on observe des actions de confiscation de l'environnement pour empêcher les populations d'en utiliser les ressources. Par exemple, pendant la guerre du Mozambique, des mines antipersonnel ont été semées dans la région frontalière, empêchant les rapatriés de rentrer. Et les nouvelles politiques de protection de l'environnement se traduisent par la création de parcs naturels et de réserves dont les occupants sont expulsés, devenant ainsi de véritables réfugiés d'un environnement qu'on leur a confisqué.

10. Les réfugiés de la violence et les personnes déplacées

Amplement relayées par les médias, les guerres sont actuellement l'image la plus forte que nous renvoie l'Afrique subsaharienne. Une vingtaine de pays africains sont impliqués dans des conflits, des guerres civiles en majorité, qu'il s'agisse d'affrontements communautaires pour contrôler les ressources comme en République Démocratique du Congo (RDC) ou de luttes internes pour prendre le pouvoir comme au Libéria, en Sierra Leone ou en Somalie (Gaud, M.). Les crises non résolues touchent l'Afrique Occidentale (Sahara occidental, Casamance, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone), la Corne de l'Afrique (Somalie, Sud-Soudan, Darfour, Éthiopie/Érythrée), la région des Grands-Lacs (Rwanda, Burundi) et l'Afrique centrale (Angola, RDC, République Centrafricaine).

Les causes de ces conflits sont à rechercher à la fois dans la fragilité de ces nouveaux États, issus des partages coloniaux et dans des facteurs d'instabilité, qu'ils soient liés à des interventions de pays étrangers, voisins, européens ou en provenance des grandes puissances, à des récessions économiques ou à des aléas climatiques. Ces situations de violence, le plus souvent internes aux États, entraînent des fuites éperdues de populations civiles à l'intérieur des territoires (personnes déplacées) comme vers les pays voisins (réfugiés). En effet, la majorité des fugitifs restent à proximité, les pays limitrophes des zones de conflit étant les principales terres d'accueil.

L'Afrique occupe la seconde place après l'Asie quant au nombre de réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées et autres populations affectées par les conflits recensés par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (UNHCR). Plus de 4 millions de personnes y sont assistées par l'UNHCR en 2004 (UNHCR statistics, 2004), des chiffres bien en deçà d'une réalité plus dramatique. Actuellement, le Darfour soudanais connaît une grave crise humanitaire qui touche plus de 2 millions de personnes, la plupart d'entre elles ayant fui leur région dévastée. L'Organisation des Nations Unies avance le chiffre de 300 000 victimes. Au moins 200 000 ont trouvé refuge au Tchad dans des camps supervisés par le HCR alors que le plus grand nombre, plus de 2 millions, s'est déplacé à l'intérieur du Darfour (Lavergne, M.).

L'analyse de la carte intitulée « Flux de réfugiés originaires des pays d'Afrique en 2002 » (cf. Annexe) révèle les grandes tendances des flux liés à l'asile. On observe qu'une minorité de réfugiés est accueillie dans les pays du Nord alors que la majorité trouve refuge dans les pays limitrophes. Rappelons que les périlleux voyages des demandeurs d'asile vers l'Europe qui focalisent l'attention des médias et des pouvoirs politiques du Nord, ne représentent qu'une minorité des mouvements de fugitifs africains.

L'Afrique a la particularité d'accueillir la majorité des réfugiés qu'elle génère, les pays limitrophes des zones de conflit étant les principales terres d'accueil. Des pays comme la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie, la RDC, le Soudan et la Guinée ouvrent leurs portes à des milliers de fugitifs qui reçoivent collectivement un statut de réfugié dit *de prima facie*. Et certains pays comme l'Ouganda ou le Soudan ont la particularité mais non l'exclusivité d'être à la fois générateurs de réfugiés et terres d'asile.

Les dimensions économiques de l'asile sont multiples et complexes. Les pays d'accueil le perçoivent toujours comme un coût dont ils amplifient les effets. Ils considèrent les réfugiés comme un fardeau à

partager (principe du « *burden sharing* ») avec les pays du Nord. Pourtant, l'accueil de milliers de réfugiés représente, certes, un coût, politique, économique et environnemental, mais il engendre également des gains trop souvent occultés. En effet, l'activité produite par la présence des organisations humanitaires, les investissements de la communauté internationale pour implanter les camps, le travail des réfugiés sont des moteurs du développement.

L'arrivée massive de réfugiés n'est pas sans conséquences sur le marché du travail. Les réfugiés, qu'ils soient qualifiés ou non, réussissent à contourner les restrictions d'accès au travail et constituent une main d'œuvre disponible et bon marché du fait de leur condition précaire. Ils font ainsi concurrence aux nationaux dans certains secteurs économiques.

10.1. Les camps de réfugiés

L'immense majorité des réfugiés originaires des pays du Sud sont au Sud et restent au Sud et le camp de réfugiés est la forme la plus courante d'assistance comme le souligne Luc Cambrézy dans un article au titre percutant : « *Enlisement des conflits et enracinement des camps de réfugiés : plutôt que l'asile politique, une politique d'endiguement* » (Cambrézy, L., 2003)

Les camps sont la forme d'accueil la plus fréquemment adoptée par des autorités pour assister et contrôler des populations étrangères qu'elles soient démunies d'un titre de séjour où à la recherche d'une protection. Trop souvent, les camps sont présentés comme un modèle unique d'univers clos, alors qu'ils revêtent des réalités multiples. Ils sont fermés ou ouverts sur l'extérieur, dépendant fortement de l'aide internationale ou bien prenant la forme de sites agricoles dans lesquels des terres arables sont mises à la disposition des populations réfugiées (Zambie, Ouganda, Soudan, Tanzanie). Ils sont à la fois des espaces de protection et d'enfermement, d'assistance et de contrôle, de refuge et de violence, notamment pour les femmes (Cambrézy, L., 2001)

Rappelons que ces camps regroupent ceux qu'on appelle les « *statutaires* », les réfugiés reconnus donc assistés, protégés et régulièrement recensés, les « *visibles* » par opposition aux « *invisibles* » qui sont les plus nombreux et se cachent en ville ou dans les marges rurales frontalières. Si on dispose de multiples rapports et informations sur les réfugiés des camps, on sait peu de choses sur la situation et les conditions de vie de ceux qui se dispersent clandestinement dans le pays d'accueil.

Ces camps, parfois situés à proximité des frontières, contrairement aux règles internationales qui veulent qu'ils soient localisés à plus de 150 km de ces frontières, deviennent parfois des menaces (en raison d'incursions militaires ou de leur propre militarisation). Les pays d'accueil se servent des réfugiés comme moyen de pression politique et militaire sur les dirigeants des pays d'origine.

La présence des camps interroge le rôle de l'action humanitaire. De fait, avec la fin de la guerre froide et la disparition des financements apportés par les grandes puissances, l'aide publique au développement a pris de plus en plus le visage de l'aide humanitaire. Cette aide publique s'est considérablement réduite, passant de 26,6 milliards de dollars en 1990 à 16,4 milliards en 2000 (Smith, S., Tuquoi, J.-P., 2004) et a été remplacée par les actions humanitaires.

Ces agences humanitaires œuvrent dans une impossible neutralité car on oublie que les réfugiés ne sont pas seulement des victimes mais aussi des acteurs et, produits du politique, ils en deviennent l'un des enjeux. Évoquant la situation des camps de réfugiés tutsis en Ouganda, hutus au Congo-Zaïre, Roland Pourtier démontre combien ces camps sont indissociables des conflits qui les ont fait naître et contribuent aussi à la pérennisation de ces conflits en raison de la présence du HCR apportant « *un statut de protection et d'assistance qui transforme les camps en lieux de réorganisation politique, en base de reconquête d'un pouvoir perdu* » (Pourtier, R., 2006).

Les grands camps de réfugiés ont des répercussions sur l'environnement. On a beaucoup évoqué les importantes destructions subies par le parc national de la Virunga au Nord-Kivu, notamment par des coupes de bois intensives et la pratique du braconnage lors du regroupement des milliers de réfugiés rwandais en 1994. Mais cet impact environnemental des afflux de réfugiés doit être relativisé. Il est devenu récemment un sujet de préoccupation des pays hôtes et du HCR. Ce dernier commença à accorder une importance accrue aux questions liées à l'environnement dans la planification des programmes d'assistance aux réfugiés. En 1994, une unité « *environnement* » fut créée au sein de l'organisme qui élaborait des directives environnementales. Pour les pays hôtes, la protection de

l'environnement est devenue un alibi pour obtenir des compensations de la communauté internationale et surtout pour accélérer le processus de rapatriement. Par exemple, la Tanzanie n'a-t-elle pas brandi le spectre de la destruction de son environnement pour refouler les milliers de réfugiés rwandais arrivés en 1994 ? Les réfugiés ne sont-ils pas accusés en bloc d'être des destructeurs et des gaspilleurs des ressources d'un environnement qui leur est étranger (Black, R.) ? Le risque de destruction de l'environnement est devenu un prétexte à la menace d'expulsion des réfugiés. L'environnement est aujourd'hui utilisé comme une arme politique.

De plus, la dégradation de l'environnement dont sont accusés les réfugiés est un alibi pour masquer l'échec des activités communautaires des humanitaires. Dans le site agricole d'Ukwimi en Zambie, des enquêtes ont montré que les 25000 réfugiés mozambicains dépendaient étroitement des ressources de l'environnement pour la satisfaction de leurs besoins quotidiens ainsi que pour l'acquisition de petits revenus. Malgré ces importants prélèvements de ressources qui suscitaient, certes, les protestations des autochtones, les causes de tension entre les deux communautés étaient davantage liées à la distribution inégale de l'assistance humanitaire. Au-delà de son objectif premier, -nourrir des personnes démunies de tout-, cette aide alimentaire revêt de multiples fonctions parfois contradictoires.

10.2. Questions autour de l'aide alimentaire

Pour la communauté internationale, nourrir les réfugiés est un devoir d'assistance. Cela signifie porter secours à des personnes considérées comme des victimes, des gens qui ont besoin d'aide et qui ne peuvent s'en sortir par eux-mêmes. Mais le fait de nourrir est aussi un moyen de compter les réfugiés et de contrôler les espaces des camps. Compter les réfugiés car le HCR a besoin de produire des chiffres pour justifier son existence et son action, gage de sa pérennisation. Il a besoin également de contrôler, de vérifier la présence des réfugiés. Les camps sont des concessions territoriales cédées par les autorités aux organisations humanitaires qui accaparent et se disputent leurs espaces.

Nourrir, c'est également créer une catégorie hors norme, une catégorie "labellisée" réfugiée qui homogénéise, stigmatise le groupe, le dissociant ainsi du milieu environnant. Dans le site agricole d'Ukwimi en Zambie, entre 1987 et 1994, une assistance prolongée fut distribuée indistinctement à tous les membres de la communauté réfugiée mozambicaine et à elle seule. En dépit du fait que certains Mozambicains avaient réussi à s'enrichir et à devenir au fil des années plus aisés que les villageois locaux, ils étaient toujours reconnus comme réfugiés et à ce titre continuaient à recevoir une aide.

Nourrir, c'est encore créer des dissensions avec une population locale qui, elle, n'est pas prise en charge et se trouve parfois dans une situation de grande pauvreté. Toujours dans le site agricole d'Ukwimi, entre 1987 et 1994, deux communautés vivant côte à côte –des réfugiés mozambicains et des villageois zambiens- étaient administrées sous deux tutelles, dont l'une était extrêmement généreuse, la communauté internationale et l'autre très démunie, le gouvernement zambien. C'était une cause importante de tension entre les deux groupes.

Pour les pays d'accueil, le fait que les réfugiés soient nourris et assistés par la communauté internationale représente le partage d'un fardeau qui doit être éphémère. Nourrir, c'est en quelque sorte empêcher l'accès aux ressources du territoire et prévenir ainsi une installation durable des réfugiés. Nourrir, c'est aussi un moyen de prolonger la présence de l'aide internationale, c'est légitimer cette présence. On s'aperçoit qu'un site agricole comme celui d'Ukwimi en Zambie a été sans cesse peuplé par de nouvelles arrivées pour justifier le besoin d'aide alimentaire et donc, la présence du HCR jusqu'à la date du grand rapatriement des Mozambicains. On observe que le HCR ne se retire généralement d'un site que lorsque les réfugiés s'en vont, car les gouvernements font pression pour que l'aide internationale se prolonge tant que les réfugiés sont présents.

Nourrir, c'est encore garantir la sécurité nationale. Combien de pays d'accueil se targuent que la communauté internationale les met en danger lorsqu'elle réduit les rations alimentaires ? Ils mettent en avant la crainte que les réfugiés affamés se révoltent, des émeutes de la faim entraînant des troubles dans les zones d'accueil. En 2003, la Tanzanie, par exemple, s'est servie de ce prétexte, -des rations diminuées de moitié-, pour menacer de rapatrier de force plus de 530 000 réfugiés des Grands Lacs. C'était une question de sécurité intérieure. Dans ce cas, la nourriture devient une arme stratégique, un instrument utilisé pour dissuader de rester.

De plus, la réduction des budgets du HCR et du PAM pour l'Afrique liée à l'émergence d'autres crises humanitaires en Asie notamment se traduisent par l'oubli de situations de réfugiés qui perdurent depuis des années. Les rations alimentaires distribuées dans les camps Sahraoui ont considérablement diminué dans l'indifférence générale. En réduisant les quantités distribuées, dans un milieu désertique, on pousse les réfugiés de ces " crises oubliées " à rentrer " chez eux ". Et réduire la ration, c'est aussi pousser les réfugiés à mettre leur force de travail au service des populations locales.

L'aide alimentaire distribuée aux réfugiés revêt donc de multiples fonctions autres que son objectif premier. Pour la communauté internationale et le pays d'accueil, c'est un instrument qui permet de dénombrer, contrôler et mettre sous tutelle l'ensemble du groupe. En jouant sur les quantités distribuées, soit le groupe est marginalisé par rapport à des populations locales démunies soit il est poussé à se mettre au service de celle-ci soit encore il est poussé au rapatriement. Ainsi, l'aide alimentaire peut être utilisée comme une arme stratégique.

11. Les expulsés et rapatriés forcés

Les migrations de travail internes au continent africain sont soumises aux aléas des évolutions politique et économique des pays d'accueil. Dans les situations de crise, les gouvernements ordonnent de vastes expulsions d'immigrés ou même de groupes nationaux ethniques ou religieux. L'exemple emblématique est celui de la communauté asiatique ougandaise, forte de 50 000 personnes, qui fut expulsée et spoliée de ses biens par le président Idi Amin Dada en 1972. Un autre exemple concerne deux millions de travailleurs migrants, en grande partie Ghanéens, chassés du Nigeria en 1983. Au Sénégal, également, les tensions avec la Mauritanie se traduisirent par l'expulsion des commerçants mauritaniens, récemment, les Burkinabé persécutés ont quitté la Côte d'Ivoire dans la hâte et au Gabon, les expulsions de travailleurs illégaux sont récurrentes.

En 1995, le Gabon renvoya 80 000 étrangers originaires d'Afrique de l'Ouest. Ces retours forcés, massifs et soudain de travailleurs immigrés ont des répercussions durables sur les zones de départ comme sur les régions d'accueil.

Enfin, des populations sont rapatriées sous la contrainte. En effet, de nombreuses opérations de rapatriements interviennent de manière anticipée, pendant les conflits ou lorsque les causes de l'exil perdurent. Les exilés, obligés de retourner chez eux, s'exposent aux risques qu'ils ont fui et peuvent devenir des doubles déracinés. Leur retour anticipé les transforme en "réfugiés de l'intérieur" ayant à nouveau besoin d'assistance. Ce fut le cas des Angolais qui, hébergés depuis 1983 dans des installations agricoles dans la province du Shaba au sud du Zaïre, ont été rapatriés par avion en 1990 non pas vers leur région d'origine mais vers des lieux de transit. Ici, des considérations d'ordre politique et diplomatique ont prévalu (Bartoli, A.). Et pour les réfugiés regroupés dans les camps, diminuer ou cesser l'aide humanitaire est un moyen de forcer les réfugiés à quitter le pays d'accueil.

12. Conflits et crises sont facteurs d'une urbanisation de détresse

Les villes constituent aujourd'hui le principal lieu de destination des migrants africains, la plupart d'entre eux travaillant dans le secteur informel du commerce, des transports, de l'artisanat et des services. Par exemple, 1/4 de la population de Libreville au Gabon est d'origine étrangère en provenance d'Afrique centrale (Cameroun, Guinée équatoriale, les deux Congo) ou d'Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Togo et Bénin, Nigeria). La présence massive de ces étrangers africains dans les secteurs de la petite activité marchande les rend indispensables au fonctionnement de l'économie urbaine. « *Ces migrants temporaires tissent des réseaux transnationaux, contribuent à une redistribution régionale des ressources monétaires, diffusent des pratiques religieuses et culturelles, des modes vestimentaires etc. participant ainsi à la formation d'une urbanité africaine* » (Pourtier, R.).

Les migrants forcés participent aussi à l'urbanisation des pays du Sud. La guerre et les crises écologiques ou économiques provoquent d'importantes redistributions de populations, notamment vers les villes qui ont une fonction de refuge. Il y aurait plus de 2 millions de somaliens à Mogadiscio, pour

la plus grande part des réfugiés chassés par les combats qui recherchent la protection des ONG ou des seigneurs de la guerre. De nombreux réfugiés, fuyant les zones de guerre ou d'insécurité, ont renforcé les flux à destination des villes en Sierra Leone, au Soudan, en RDC ainsi que sur les pourtours du Rwanda et du Burundi. Khartoum est devenu un cas exemplaire de l'utilisation de la violence d'État comme mode de régulation de la croissance urbaine. Les migrants affluent de tout le pays, victimes de la sécheresse, de la famine, de la guerre civile au Darfour et au Sud-Soudan. Les victimes premières de ces déplacements forcés sont les « déplacés » du Sud, populations non arabes et non musulmanes, exclues de l'intégration dans la ville. Or, ils peuvent difficilement revenir dans leur région d'origine ravagée par la guerre civile. Pourtant, de 1987 à 1995, les autorités ont procédé à 712 000 expulsions de Khartoum (Lavergne M.). Les migrants forcés contribuent à une urbanisation de détresse dans le sens où celle-ci se traduit par un accroissement non maîtrisé de la périphérie dans une situation de grande précarité.

Conclusion – MIGRATION, POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT

13. Migrations et développement en Afrique

On constate l'importance croissante des transferts (financiers et marchands) des migrants dans les économies nationales africaines, même si leur évaluation précise reste difficile à réaliser dans la mesure où ils n'empruntent que rarement les voies classiques (banques, etc...).

Il s'agit surtout de transferts informels qui, dans un certain nombre de pays, constituent le principal apport de devises étrangères. Cependant, leur importance résulte davantage de mouvements vers les pays du Nord qu'entre pays du Sud.

Les relations entre migrations intra-africaines et développement semblent plus complexes car, à l'opposé des migrations Sud-Nord, les migrations Sud-Sud entre États de niveaux de développement comparables ne permettent pas de dégager des revenus suffisamment importants pour produire une situation de rente migratoire. C'est pourquoi, et nous l'avons montré précédemment, ces migrations doivent être envisagées comme une ressource et non comme un moyen de dégager une épargne monétaire. Ce sont les faits migratoires eux-mêmes (dispersion des individus d'un même groupe - principe de la diaspora- et circulation des individus sous différentes formes) qui influent sur le développement des pays concernés. Pour comprendre un groupe social, ses moyens de subsistance et son « niveau » de développement, il faut tenir compte de l'ensemble des individus de ce groupe et de tous les lieux qu'ils investissent.

Il peut arriver que les phénomènes migratoires pénalisent les zones d'origine (manque de main d'œuvre) ou que le développement d'une région tend à stabiliser ses populations (créations d'emplois), mais de façon générale, comme nous venons de le montrer, les migrations internationales participent du développement des pays de départ, de transit et d'arrivée, tout comme le développement favorise la mobilité internationale des individus concernés, quelles que soient les législations en vigueur. « *Ainsi, les deux nouveaux paradigmes en matière de migrations internationales : le « contrôle » comme moyen de contenir les migrations, et le « développement » comme moyen de les supprimer, en supprimant leur cause essentielle : la pauvreté, semblent bien s'appuyer sur une vision simpliste des phénomènes à l'œuvre.* » (Guengant, J.-P., 1996).

14. L'Union européenne et les migrations intra-africaines : intervenir ?

Cette synthèse des migrations internationales en Afrique subsaharienne permet de discerner quelques éléments fondamentaux qu'il est nécessaire de prendre en compte avant d'intervenir :

- La diversité : la figure du migrant en Afrique est multiple, les causes, les formes et les impacts des migrations le sont également. Il ne peut y avoir d'action type car il y a autant de types que de cas.

- La complexité : le phénomène migratoire est un « liant » : il crée des liens entre les lieux, les individus et les secteurs économiques. Agir sur l'un des éléments du système aura des répercussions sur l'ensemble du système.

- La légalité : la mobilité internationale en Afrique subsaharienne est fondée davantage sur les possibilités pratiques de circuler, en négociant les transports et les passages de frontière, que sur la légalité de la situation des individus pendant leur circulation. La relation entre les politiques migratoires et la mobilité internationale n'est pas directe mais est variable et complexe.

- L'imaginaire : il existe une dimension des migrations qui n'est pas quantifiable ni même qualifiable, une dimension qui relève de l'imaginaire des individus et qui est au cœur de la question du risque migratoire.

Des orientations générales d'interventions pourraient être les suivantes :

- Connaissant le lien qui existe entre la diffusion des IST/MST en Afrique et la circulation des individus, peut-être est-il envisageable d'intervenir dans ce domaine le long des routes migratoires et dans les pôles migratoires, en direction spécifiquement des populations migrantes. Des interventions dans ce sens doivent également être envisagées dans les camps de réfugiés.

- La migration serait d'autant plus une ressource et un outil du développement des États africains si la libre circulation et la libre installation des individus étaient effectives et officielles sur l'ensemble du continent, ou au moins au sein des regroupements régionaux. Dans les espaces officiels de libre circulation (type CEDEAO), il est aujourd'hui encore nécessaire de payer pour franchir une frontière internationale, et dans de nombreux cas, les migrants étrangers sont taxés à l'intérieur même des pays où ils circulent, quelle que soit leur situation. En outre, dans de nombreux pays, l'installation et le travail des migrants étrangers (entrés légalement ou non) sont tolérés mais non officialisés. La situation d'irrégularité et de précarité des migrants peut alors durer très longtemps, limitant leur participation tant au développement de leur zone d'accueil que de celle de départ. L'Union européenne devrait inciter les États africains à accorder leurs pratiques et leurs législations en matière de gestion des circulations migratoires internationales, et à mieux surveiller leurs agents qui contrôlent et taxent les migrants internationaux, notamment aux frontières.

- La fermeture des frontières de l'UE, et la très coûteuse politique de contrôle qui l'accompagne, limite l'immigration légale (droit d'asile, regroupement familial, visas de court séjour, accès à la nationalité, etc.), favorise le développement des réseaux d'immigration clandestine, engendre indirectement un nombre important de morts aux portes de l'Europe⁴, et empêche les circulations et les retours volontaires des migrants. Une ouverture des frontières européennes augmenterait-elle de manière significative le nombre de candidats à la migration ? Ne permettrait-elle pas aux migrants africains d'œuvrer plus facilement au développement de leur pays d'origine comme de leur pays d'accueil ? À l'issue de ce rapport, ces questions méritaient d'être posées.

⁴ cf. l'atlas du Monde Diplomatique 2006.

BIBLIOGRAPHIE

- Agier, M., *Commerce et sociabilité. Les négociants soudanais du quartier Zongo de Lomé (Togo)*, Éditions de L'Orstom, Paris, 1983, p.317.
- Bardem, I., "L'émancipation des jeunes : un facteur négligé des migrations interafricaines", *Cahiers des Sciences Humaines*, n°2-3, 1993, pp. 375-393.
- Bartoli, A., « De la théorie à la pratique. L'ambiguïté des politiques de rapatriement du HCR au Koweït et dans l'ex-Zaïre », in Cambrézy, L. et Lassailly-Jacob, V. (eds), *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, Éditions de l'IRD, Paris, 2001, pp. 337-352
- Bernus, E., "Exodes tous azimuts en zone sahélo-saharienne", in Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y. et Quesnel, A. (eds), *Déplacés et Réfugiés. La Mobilité sous contrainte*, Éditions de l'IRD, Paris, 1999, pp. 195-208
- Black, R., "L'impact des réfugiés sur l'environnement écologique des pays d'accueil (Afrique subsaharienne)", *Autrepart*, n°7, 1998, pp. 23-42
- Boutrais, J., "Les éleveurs, une catégorie oubliée de migrants forcés", in Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y. et Quesnel, A. (Eds), *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Éditions de l'IRD, Paris, 2004, pp. 161-192
- Boyer, F., "Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré : la pauvreté désavouée", *Stichproben. Vienna Journal of African Studies*, n°8, 2005, pp. 47-67.
- Brachet, J. "Constructions Of Territoriality In The Sahara: The Transformation Of Spaces Of Transit", *Stichproben. Vienna Journal of African Studies*, n°8, 2005a, pp. 237-253.
- Brachet J. "Migrants, transporteurs et agents de l'État : rencontre sur l'axe Agadez-Sebha, in "Migrations entre les deux rives du Sahara", *Autrepart*, n°36, 2005b, pp. 43-62.
- Brédeloup, S., "Le migrant africain et la ville étrangère", in Goerg, O. Coquery-Vidrovitch, C., Mandé, I. et Rajaonah, F., (eds), *Être étranger et migrant en Afrique au XXe siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion. Volume II : Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs*, l'Harmattan, Paris, 2003, pp. 53-61.
- Brunel, S., "L'Afrique dans la mondialisation", *La Documentation Photographique*, n°8048, 2006
- Cambrézy, L., *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*. Éditions des archives contemporaines, Paris, 2001, p.216.
- Cambrézy, L., "Enlissement des conflits et enracinement des camps de réfugiés. Plutôt que l'asile politique, une politique d'endiguement", in Guillon, M., Legoux, L. et Ma Mung, É. (eds), *L'asile politique entre deux chaises. Droits de l'Homme et gestion des flux migratoires*, L'Harmattan, Paris, 2003, pp. 231-244.
- Debrié, J., Éliot B. et Steck B., "Mondialisation des réseaux de circulation en Afrique de l'Ouest", *Mappemonde*, n°71, 2003, pp. 7-12.
- Dossou-Yovo, A. C., "Les migrations ouest-africaines et les petits métiers de la rue à Cotonou", *Chroniques du Sud*, n°12, 1994, pp. 142-145.
- Dureau, F. et Florez, C.E., *Aguaitacaminos. Las transformaciones de las ciudades de Yopal, Aguazul y Tauramena durante la explotación petrolera de Cusiana-Cupiagua*, Ediciones Uniandes. Tercer Mundo, Santafé de Bogota, 2000, p. 364.
- Fouteau, C., "Les nouveaux visages de l'immigration" *Les Échos*, 23 janvier 2006, pp.12-13.
- Galtier, F. et Tassou, Z., "La réexportation : vice ou vertu ? Le commerce du Bénin vers le Nigeria" *Autrepart*, n°6, 1998, pp. 123-143.
- Gaud, M., "L'Afrique entre décomposition et recompositions", *Questions Internationales*, n°5, 2004, pp. 6-21.

- Goudineau, Y. (Ed), « Sociétés dans la guerre » *Autrepart*, n°26, 2003, p. 212.
- Guengant, J. P., "Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n°2, pp. 107-121.
- Guilmoto, C.Z. et Sandron, F., "Approche institutionnelle de la migration dans les pays en voie de développement", *Économie rurale*, n°252, pp. 47-54.
- IOM, World Migration 2005. *Costs And Benefits Of International Migration*, Genève, 2005, p. 494.
- Lassailly-Jacob V., "Migrations forcées, conflits et réfugiés. L'exemple de la Zambie", Lesourd, M. (ed), *L'Afrique. Vulnérabilité et défis*, Editions du Temps, Paris, 2003, pp. 399-419.
- Lavergne M., "Le Darfour : éléments pour l'analyse géographique d'une guerre civile en milieu Sahélien", *Pro-Asile*, n°12, 2005, pp. 17-19.
- Ma Mung E., "La dispersion comme ressource" *Cultures et Conflits*, n°33-34, 1999, pp. 89-103.
- Marchal, J.-Y. et Quesnel, A., 1997 - "Dans les vallées du Burkina-Faso, l'installation de la mobilité", in Gastellu, J.-M., Marchal J.-Y. (eds) *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^{ième} siècle*. Paris, Colloques et séminaires, Orstom, pp. 595-614.
- Marie, C.-V., "Migrations de Crise...ou crises des migrations", Robin, N. (ed), *Atlas des migrations Ouest-Africaines vers L'Europe 1985-1993*, Orstom, Eurostat, 1986, pp.53-55.
- Mounkaïla, H., Migrations, Environnement Et Santé Au Niger : Dynamique récente des migrations Songhaï-Zarma dans le Département de Tillabéri (Ouest Du Niger), Thèse de 3^{ième} Cycle, Université de Bordeaux III, 1998, p. 472.
- Pliez, O., "Les migrations Sud-Sud, révélatrices de la pauvreté et de l'instabilité", *Cahiers Français*, n° 307, 2002, pp. 16-23.
- Poitou, D., Lambert de Frondeville, A. et Toulabor, C.M., "Femmes, commerce, Etat : une analyse en termes de relations de genre à partir de trois cas ouest-africains", Bisilliat, J., Pinton, F. et Lecarme, M., *Relations de genre et développement : femmes et sociétés*. ORSTOM, Paris, 1992, pp. 277-293.
- Pourtier R., L'Afrique centrale et les régions transfrontalières : Perspectives de reconstruction et d'intégration, Rapport OCDE, juin 2003, p. 78.
- Pourtier, R., "Les réfugiés en Afrique centrale. Une approche géopolitique", *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°1, 2006, pp. 50-61.
- Rémy, G., "Mobilité des personnes et diffusion du sida en Afrique de l'Ouest", *L'Espace géographique*, n°3, 2002, pp. 253-263.
- Samarasinghe V., "Female Labor in sex Trafficking. A Darker Side of Globalization", Nelson, L. et Seager, J.(eds), *A Companion to Feminist Geography*, Blackwell, Oxford, 2005, pp. 166-178.
- Smith S., "La seconde « pacification » du continent noir", *Le Monde, Dossiers et Documents*, n°329, 2004, pp. 1.
- Smith S., Tuquoi J.-P., "L'Afrique de l'après-guerre froide", *Le Monde, Dossiers et Documents*, n°329, 2004, pp. 1.
- Timera M., "Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation", *Autrepart*, n°18, 2001, pp. 37-49.
- Traoré, S. et Bocquier, P., Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO). Synthèse régionale. Études et Travaux du Cerpod, Paris, 1998, p. 149.
- Van Dijk, H., Foeken, D., Van Til, K., "Population mobility in Africa: an overview", in De Bruijn, M., Van Dijk, R. et Foeken, D. (eds), *Mobile Africa - Changing patterns of movement in Africa and beyond*, Brill, Leiden, pp. 9-26.
- Van Eeckhout, L., "Le siècle des migrants" *Le Monde. Dossiers et documents* n°350, février 2006

ANNEXES

Les migrations internationales en Afrique, 2002

Pays ou continent	Population totale	Stock de migrants		Nombre de réfugiés	Politique migratoire	
		Nombre de migrants (milliers)	Part dans la population totale (%)		Sur l'immigration	Sur l'émigration
Monde	6056715	174781	2,9	15868
Pays développés	1191429	104119	8,7	3012
Pays en voie de développement	4865286	70662	1,5	12857
Pays les moins avancés	667613	10458	1,6	3066
Afrique	793627	16277	2,1	3627
Afrique de l'est	250318	4515	1,8	1662
Burundi	6356	77 B	1,2	27	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Comores	706	18 B	2,5	0	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Djibouti	632	28 I	4,4	23	Intervention faible	Pas d'intervention
Erythrée	3659	13 I	0,4	2	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Ethiopie	62908	660 B	1,0	198	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Kenya	30669	327 B	1,1	206	Intervention faible	Pas d'intervention
Madagascar	15970	61 C	0,4	0	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Malawi	11308	280 B	2,5	4	Intervention faible	Pas d'intervention
Iles Maurice	1161	8 B	0,7	0	Intervention faible	Pas d'intervention
Mozambique	18292	366 B	2,0	0	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Ile de la Réunion	721	106 B	14,7
Rwanda	7609	89 B	1,2	28	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Seychelles	80	5 B	6,3	..	Intervention forte	Intervention forte
Somalie	8778	22 I	0,3	1	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Ouganda	23300	529 B	2,3	237	Intervention forte	Pas d'intervention
Tanzanie	35119	893 B	2,5	681	Intervention faible	Pas d'intervention
Zambie	10421	377 B	3,6	251	Intervention faible	Intervention faible
Zimbabwe	12627	656 B	5,2	4	Intervention faible	Pas d'intervention
Afrique Centrale	95404	1490	1,6	603
Angola	13134	46 B	0,4	12	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Cameroun	14876	150 B	1,0	44	Intervention faible	Pas d'intervention
République d'Afrique Centrale	3717	59 C	1,6	56	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Tchad	7885	41 I	0,5	18	Intervention forte	Intervention forte
Congo	3018	197 B	6,5	123	Intervention faible	Pas d'intervention
Republique Democratique du Congo	50948	739 C	1,5	333	Intervention faible	Pas d'intervention
Guinée Equatoriale	457	1 C	0,2	0	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Gabon	1230	250 C	20,3	18	Intervention faible	Intervention faible
Sao Tome et Principe	138	7 C	5,1	..	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Afrique du Nord	174150	1945	1,1	606
Algérie	30291	250 C	0,8	170	Intervention forte	Pas d'intervention
Egypte	67884	169 B	0,2	7	Intervention faible	Intervention en hausse
Libye	5290	570 C	10,8	12	Intervention faible	Intervention forte
Maroc	29878	26 C	0,1	2	Pas d'intervention	Intervention faible
Soudan	31095	780 B	2,5	415	Intervention en hausse	Intervention faible
Tunisie	9459	38 C	0,4	0	Intervention faible	Intervention forte
Sahara occidental	252	113 I	44,8
Afrique du Sud	49567	1544	3,1	47
Botswana	1541	52 C	3,4	4	Intervention faible	Pas d'intervention
Lesotho	2035	6 C	0,3	0	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Namibie	1757	143 B	8,1	27	Intervention faible	Pas d'intervention
Afrique du Sud	43309	1303 B	3,0	15	Intervention forte	Pas d'intervention
Swaziland	925	42 B	4,5	1	Intervention forte	Pas d'intervention

Afrique de l'ouest	224189	6782	3,0	710
Bénin	6272	101 B	1,6	4	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Burkina Faso	11535	1124 B	9,7	1	Pas d'intervention	Intervention faible
Cap Vert	427	10 B	2,3	0	Pas d'intervention	Intervention forte
Côte d'Ivoire	16013	2336 B	14,6	121	Intervention faible	Pas d'intervention
Gambie	1303	185 B	14,2	12	Intervention faible	Pas d'intervention
Ghana	19306	614 B	3,2	13	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Guinée	8154	741 C	9,1	427	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Guinée Bissau	1199	19 B	1,6	8	Pas d'intervention	Intervention faible
Liberia	2913	160 B	5,5	69	Intervention forte	Pas d'intervention
Mali	11351	48 C	0,4	8	Intervention forte	Intervention forte
Mauritanie	2665	63 C	2,4	0	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Niger	10832	119 B	1,1	0	Intervention faible	Pas d'intervention
Nigeria	113862	751 C	0,7	7	Intervention forte	Pas d'intervention
Sénégal	9421	284 B	3,0	21	Pas d'intervention	Pas d'intervention
Sierra Leone	4405	47 C	1,1	7	Intervention faible	Pas d'intervention
Togo	4527	179 B	4,0	12	Pas d'intervention	Pas d'intervention

Source : International Migration 2002, United Nations, Population Division

B (birthplace) : indique des chiffres qui se réfèrent au lieu de naissance

C (citizenship) : indique des chiffres qui se réfèrent à la citoyenneté

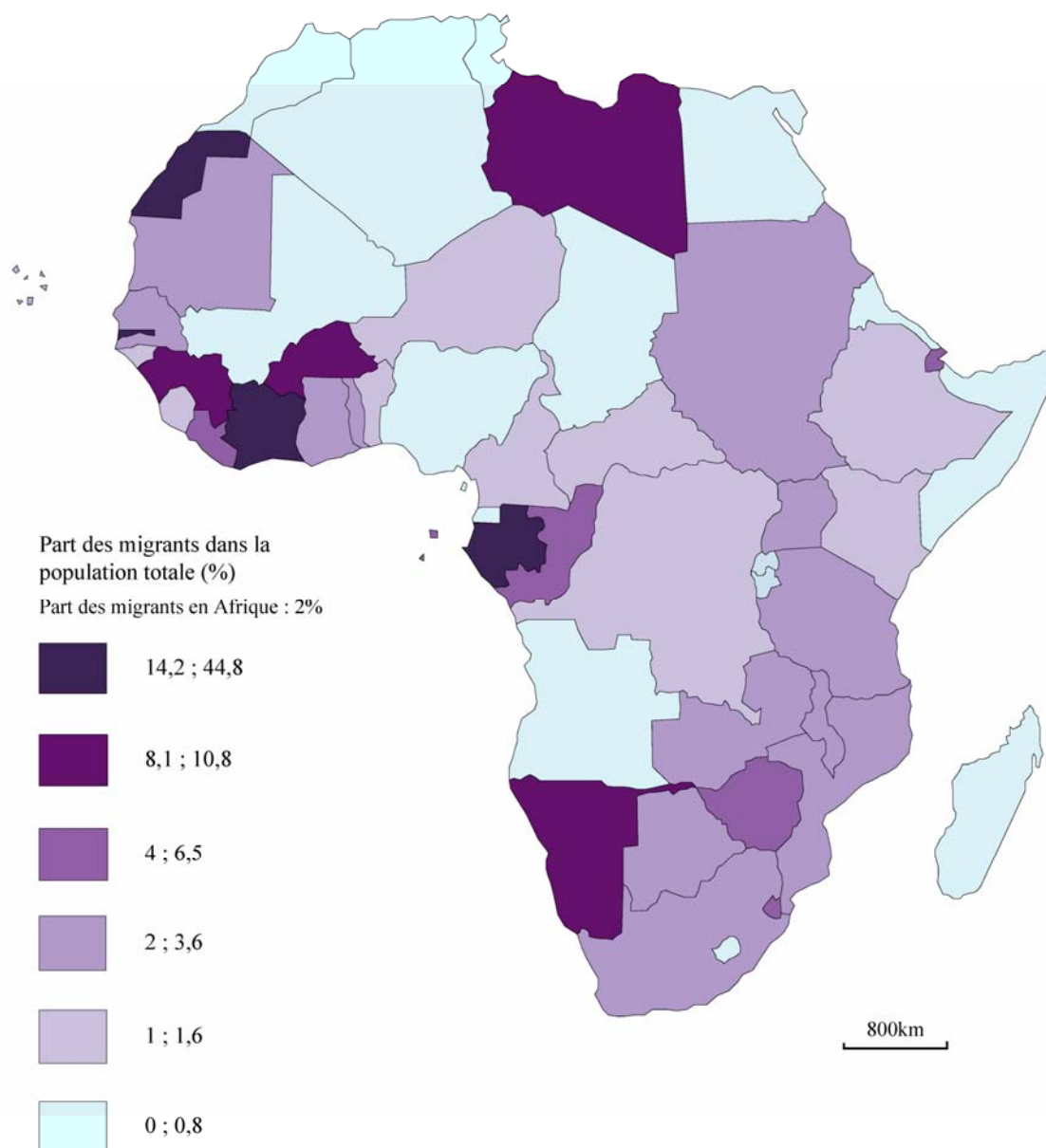
I (imputed) : indique des chiffres qui se réfèrent à des estimations effectuées à partir d'un modèle

Ce tableau, établi par les Nations Unies, ne peut être lu que comme une estimation de l'état des migrations sur le continent africain aujourd'hui. En effet, les recensements africains présentent des niveaux de qualité très différents les uns des autres. Par ailleurs, ces chiffres ne sont pas totalement comparables, autant en raison des différences de comptage des migrants – les individus nés à l'étranger ou les individus effectivement étrangers – qu'en raison des différences concernant la durée de résidence : selon les pays, sont comptés les individus présents sur le territoire depuis 6 mois ou les individus présents depuis 9 mois. Cette information n'est pas précisée ici.

Egalement, le fait qu'il y ait ou non une intervention en termes de politique migratoire se réfère à la situation des pays en 2002 ; dans nombre d'entre eux, les politiques migratoires ont changé dans la période récente, notamment en Côte d'Ivoire.

Les deux cartes qui suivent, sont établies à partir de ces données ; aussi elles sont à prendre avec les mêmes précautions que le tableau. La première, qui représente la part des migrants dans la population totale, fait apparaître les principaux pôles migratoires ; cependant, ceux-ci sont plus visibles, dans la seconde qui représente le nombre de migrants par pays.

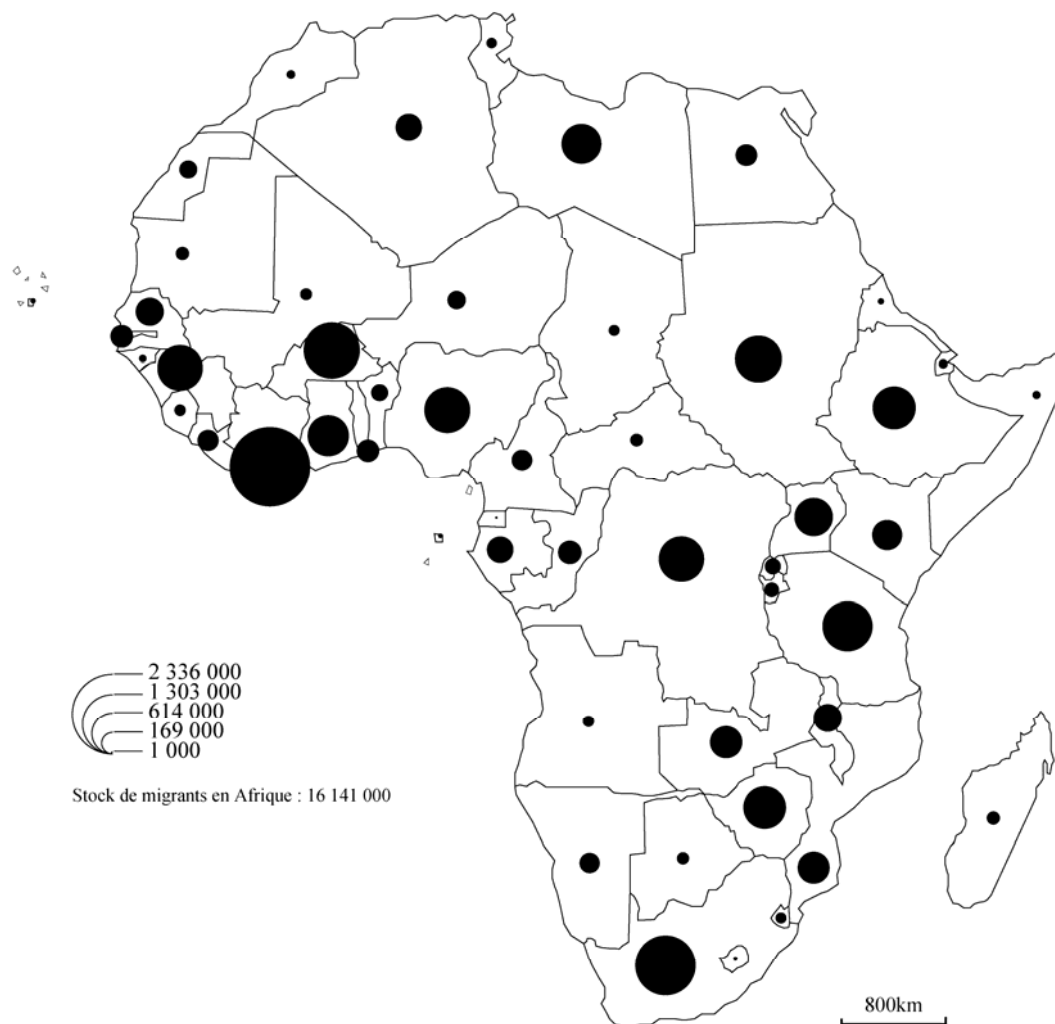
Part de la population migrante en Afrique dans la population totale de chaque Etats africains en 2000



Source : International Migration 2002. United Nations, Population Division, Department of Economic and Social Affairs

Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Répartition de la population migrante en Afrique selon les Etats en 2000



Source : International Migration 2002. United Nations, Population Division, Department of Economic and Social Affairs
 Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Flux de réfugiés originaires des pays d'Afrique en 2002

